

Tableau 1

Événements d'aéronefs devant être signalés

	Mars			Cumulatif (mars)		
	2020	2019	2015-2019 moyenne	2020	2019	2015-2019 moyenne
Nombre d'accidents devant être signalés	7	13	13	24	22	32
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés au Canada	7	12	12	24	21	29
Accidents à l'étranger d'aéronefs immatriculés au Canada	0	1	1	0	1	2
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	0	0	1	0	0	1
Accidents par type d'opérations aériennes¹	7	13	13	24	22	32
Commerciales	1	5	5	11	12	15
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	0	0	3	1	1
Navette (RAC 704)	0	0	1	2	0	1
Taxi aérien (RAC 703)	1	2	2	4	4	4
Travail aérien (RAC 702)	0	1	0	0	3	2
Opérations aériennes étrangères (RAC 701)	0	0	0	0	0	0
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	2	2	2	4	6
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	0	0
Privées	6	8	8	13	10	17
Exploitants privés (RAC 604)	1	0	0	3	0	0
De loisir	5	8	7	9	10	15
Autres opérations privées	0	0	1	1	0	1
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	1	0	0	1
Accidents par type d'aéronef¹	7	13	13	24	22	32
Avion	6	9	10	18	17	25
Hélicoptère	0	3	2	4	4	5
Ultra-léger	1	1	1	2	1	2
Autres aéronefs ²	0	0	0	0	0	1
Aéronefs en cause dans des accidents^{1,3}	7	13	14	25	22	34
Avions	6	9	11	19	17	26
Hélicoptères	0	3	2	4	4	5
Ultra-légers	1	1	1	2	1	2
Autres aéronefs ²	0	0	0	0	0	1
Accidents mortels par type d'aéronef¹	0	3	1	2	4	3
Avion	0	1	1	2	2	2
Hélicoptère	0	1	0	0	1	0
Ultra-léger	0	1	0	0	1	0
Autres aéronefs ²	0	0	0	0	0	0
Décès liés à des accidents devant être signalés	0	5	3	3	7	6
Blessures graves liées à des accidents devant être signalés	2	0	1	5	1	4
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	0	0	1	0	0	1
Accidents mortels	0	0	0	0	0	0
Décès	0	0	1	0	0	1
Blessures graves	0	0	0	0	0	0
Événements aéronautiques avec rejet de marchandises dangereuses	0	0	0	0	1	1
Incidents devant être signalés⁴	61	70	69	195	223	213
Incidents au Canada d'aéronefs immatriculés au Canada	47	45	49	133	153	156
Incidents à l'étranger d'aéronefs immatriculés au Canada	9	18	12	42	53	36
Incidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	6	8	8	26	22	26
Incidents devant être signalés, par catégorie⁴	61	70	69	195	223	213
Risque de collision/Perte d'espacement	10	12	11	31	32	34
Déclaration d'une situation d'urgence	30	20	26	80	84	85
Panne moteur	8	11	9	17	29	24
Fumée/Incendie	3	10	8	13	24	25
Collision	0	2	2	3	9	5
Autres incidents	10	15	13	51	45	40

Données produites le 20 avril 2020

¹ Les totaux peuvent être différents de la somme de leurs parties. Par exemple, lorsqu'un avion ET un hélicoptère sont en cause dans un même événement, l'événement en question est comptabilisé dans les 2 types, mais une seule fois dans le total.

² Ballons, autogires, planeurs, dirigeables, ailes libres, véhicules aériens non habités (UAV) et autres types d'aéronefs similaires.

³ La rangée « Aéronefs en cause dans des accidents » correspond à un total d'**aéronefs**, alors que toutes les autres font le compte d'**accidents**.

⁴ Le nouveau *Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports du Canada* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu des nouvelles exigences de rapport, les incidents concernent : a) les aéronefs d'une masse maximale homologuée au décollage supérieure à 2 250 kg (antérieurement 5 700 kg); b) les aéronefs exploités en vertu d'un certificat délivré en vertu de la partie VIII du *Règlement de l'aviation canadien*.

Tableau 2

Événements impliquant un aéronef immatriculé au Canada

	Mars			Cumulatif (mars)		
	2020	2019	2015-2019 moyenne	2020	2019	2015-2019 moyenne
Nombre d'accidents par type d'aéronef et d'opérateur	6	12	12	22	21	29
Accidents d'avion	6	9	10	18	17	24
Opérations commerciales	1	3	3	9	9	11
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	0	0	3	1	1
Navette (RAC 704)	0	0	1	2	0	1
Taxi aérien (RAC 703)	1	1	1	2	3	2
Travail aérien (RAC 702)	0	0	0	0	1	0
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	2	2	2	4	6
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	0	0
Opérations privées	5	6	6	9	8	13
Exploitants privés (RAC 604)	1	0	0	2	0	0
De loisir	4	6	5	7	8	12
Autres opérations privées	0	0	0	0	0	1
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'hélicoptère	0	3	2	4	4	5
Opérations commerciales	0	2	1	2	3	4
Opérations privées	0	1	1	2	1	1
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'aéronefs autres ³	0	0	0	0	0	1
Accidents mortels par type d'aéronef et d'opérations^{1,2}	0	2	1	2	3	2
Accidents d'avion	0	1	1	2	2	2
Opérations commerciales	0	0	0	0	1	1
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	0	0	0	0	0
Navette (RAC 704)	0	0	0	0	0	0
Taxi aérien (RAC 703)	0	0	0	0	1	0
Travail aérien (RAC 702)	0	0	0	0	0	0
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	0	0	0	0	0
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	0	0
Opérations privées	0	1	1	2	1	1
Exploitants privés (RAC 604)	0	0	0	0	0	0
De loisir	0	1	1	2	1	1
Autres opérations privées	0	0	0	0	0	0
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'hélicoptère	0	1	0	0	1	0
Opérations commerciales	0	0	0	0	0	0
Opérations privées	0	1	0	0	1	0
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'aéronefs autres ³	0	0	0	0	0	0
Décès liés à des accidents²	0	4	2	3	6	5
Blessures graves liées à des accidents²	0	0	1	2	1	3
Incidents par catégorie^{2,4}	56	63	62	175	206	192
Risque de collision/Perte d'espacement	10	11	10	31	30	30
Déclaration d'une situation d'urgence	25	18	22	65	76	76
Panne moteur	8	10	8	16	27	22
Fumée/Incendie	3	8	8	10	20	22
Collision	0	1	2	3	8	5
Autres incidents	10	15	12	50	45	37
Accidents d'ultra-léger	1	1	1	2	1	2
Accidents mortels	0	1	0	0	1	0
Décès	0	1	0	0	1	0
Blessures graves	2	0	0	3	0	1

Données produites le 20 avril 2020

¹ Les totaux peuvent être différents de la somme de leurs parties. Par exemple, lorsqu'un avion ET un hélicoptère sont en cause dans un même événement, l'événement en question est comptabilisé dans les 2 types, mais une seule fois dans le total.

² Exclut les ultra-légers.

³ Ballons, autogires, planeurs, dirigeables, ailes libres, véhicules aériens non habités (UAV) et autres types d'aéronefs similaires.

⁴ Le nouveau *Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports du Canada* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu des nouvelles exigences de rapport, les incidents concernent : a) les aéronefs d'une masse maximale homologuée au décollage supérieure à 2 250 kg (antérieurement 5 700 kg); b) les aéronefs exploités en vertu d'un certificat délivré en vertu de la partie VII du *Règlement de l'aviation canadien*.

Tableau 3

Accidents impliquant un aéronef immatriculé au Canada à voilure fixe ou rotative par type d'exploitation

	Mars			Cumulatif (mars)		
	2020	2019	2015-2019 moyenne	2020	2019	2015-2019 moyenne
Nombre d'accidents par type d'opération	6	12	12	22	21	28
Accidents d'avion	6	9	10	18	17	24
Entraînement	0	3	2	2	5	6
Récréatif/Voyage	4	4	4	7	6	11
Affaires	0	1	1	1	1	1
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	1	1	1	7	4	4
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	1	0	1	1	1	2
Accidents d'hélicoptère	0	3	2	4	4	5
Entraînement	0	0	0	0	0	1
Récréatif/Voyage	0	1	1	1	1	1
Affaires	0	0	0	0	0	0
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	0	2	1	0	2	1
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	0	0	0	3	1	2
Nombre d'accidents mortels par type d'opération	0	2	1	2	3	2
Entraînement	0	0	0	0	0	0
Récréatif/Voyage	0	1	1	2	1	1
Affaires	0	1	0	0	1	0
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	0	0	0	0	1	0
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	0	0	0	0	0	0
Décès	0	4	2	3	6	5
Blessés graves	0	0	1	2	1	3

Données produites le 20 avril 2020

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total «Nombre d'accidents par type d'opération», lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

Aéronefs immatriculés au Canada, excluant les ultra-légers, montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.